



## PV CYCLE | LA SOLUTION DE CONFORMITE POUR LE DISTRIBUTEUR DE MODULES PHOTOVOLTAIQUES

### CONFORMITE DEEE POUR LES DISTRIBUTEURS FRANÇAIS

PV CYCLE France est une initiative dédiée au marché français, menée par des acteurs clés du marché photovoltaïque et PV CYCLE – la solution paneuropéenne et spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets photovoltaïques – gérant une infrastructure de collecte pour le retour gratuit de modules photovoltaïques usagés.

PV CYCLE France fournit un service complet de :

- Conseil d'experts sur les questions relatives aux Distributeurs sous la réglementation française des DEEE ;
- Outils d'orientation et de communication (affiches, dépliants, etc.) afin d'assister le Distributeur de modules photovoltaïques à remplir ses obligations en matière d'information, notamment pour sa diffusion dans les endroits appropriés sur son point de vente, et sur son site web ;
- Une infrastructure de collecte et de recyclage pour tout type de module photovoltaïque usagé.

### QUI EST DISTRIBUTEUR ?

Toute personne qui – quelle que soit la technique de vente utilisée, y compris par des moyens de communication à distance – vend dans un but commercial des modules photovoltaïques à des utilisateurs finaux.

**Important:** Les Producteurs dans le cadre du Décret sur les DEEE peuvent également être considérés comme Distributeurs et doivent le cas échéant s'acquitter de leurs obligations en vertu des deux dénominations.



## OBLIGATIONS LEGALES DES DISTRIBUTEURS

En vertu du Décret français sur les DEEE, les Distributeurs qui vendent des modules photovoltaïques sont tenus de:

- Afficher la contribution visible dans leur espace de vente ;
- Communiquer la contribution visible sur la facture ;
- Collecter en vertu du principe « un pour un » – pour un module photovoltaïque vendu, un module est repris gratuitement ;
- Informer les utilisateurs finaux – de façon systématique, visible et accessible – sur les solutions de reprise disponibles pour leurs modules photovoltaïques usagés ;
- Mettre en place un système de traçabilité pour les modules photovoltaïques usagés qu'ils ont collectés.

## POURQUOI REJOINDRE LE RESEAU DE DISTRIBUTEURS PV CYCLE ?

En rejoignant PV CYCLE France, vous pourrez vous mettre en conformité avec toutes les responsabilités mentionnées précédemment en vertu du nouveau Décret français sur les DEEE.

### Nos avantages:

- Un service de collecte et de recyclage complet pour toutes les technologies photovoltaïques ;
- Une infrastructure française de points d'apport volontaire établie et en pleine croissance ;
- Faire partie du système PV CYCLE signifie contribuer à la collecte dédiée de modules photovoltaïques usagés ;
- Expertise et conseil dans toutes les requêtes relatives au photovoltaïque ;
- L'utilisation du logo PV CYCLE et d'autres matériels de communication fournis.

## COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS REJOINDRE ?

- Rendez-vous sur notre site web: [www.pvcycle.org](http://www.pvcycle.org)
- Cliquez sur *Devenir point d'apport volontaire* et compléter le formulaire d'inscription en ligne

## DEVENIR POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Pour contribuer activement à la collecte de modules photovoltaïques usagés, inscrivez-vous sur [www.pvcycle.org](http://www.pvcycle.org) et devenez Point d'apport volontaire PV CYCLE, offrant ainsi à vos clients un important service supplémentaire.

### PV CYCLE France SAS

140 bis rue de Rennes  
75006 Paris  
France

T: +33 (0) 1 70 38 24 60

F: +33 (0) 1 70 38 23 00